



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 14/05/2020

Conditions de réouverture des marchés en Isère : une polémique inutile

Le préfet de l'Isère ne comprend pas la polémique engagée par la Fédération nationalisée des marchés de France et le Syndicat des commerçants des marchés de l'Isère qui contestent le bien-fondé des règles sanitaires fixées par arrêté préfectoral pour la réouverture des marchés.

Comme cela a été fait avec succès durant les deux mois écoulés, et afin de permettre la tenue des marchés dans tout le département, le préfet a fixé par arrêté préfectoral les règles minimales devant désormais être respectées pour assurer les gestes barrières et la sécurité sanitaire des populations iséroises.

Dans ce cadre, une distance minimale de 5 mètres entre les étals des différents exposants doit être respectée. Ceci se justifie par le fait que chaque vendeur peut ainsi accueillir ses clients dans des conditions de distance physique raisonnables.

Cet arrêté préfectoral constitue à la fois une invitation pour les maires du département à autoriser le plus rapidement possible la reprise des marchés, et répond également à un objectif de clarté pour nos compatriotes qui sont en attente de règles simples et intelligibles par tous.

Les marchés ne sont désormais plus réservés aux seules denrées alimentaires. Il appartient aux commerçants de dialoguer avec les maires pour trouver les solutions les plus adaptées à la configuration des marchés.

Contact presse

**Bureau du cabinet et de la communication
interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01

Contact presse
Bureau du cabinet et de la communication
interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01